

2 février 1955

Canada
Province
de
QuébecComité
Rabellé

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi deux février mil-neuf-cent-cinquante-cinq à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Real Pellet, Maurice Bisson, Roger Bisson, Eugène Cédillette, Henri Terrecault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier décembre mil-neuf-cent-cinquante-quatre soient adoptées et signées.

REMPLECE

RESOLUTION

DU

7-6-54

Adoptée
Il est résolu unanimement que la résolution adoptée à l'assemblée régulière du conseil, tenue le 7 juin 1954 concernant l'acceptation par le conseil de l'acte de transport signé par monsieur le maire, pour et au nom de cette municipalité, et par feu Adonias Paradis qui transportait le lot numéro 26, Rang 1 Canton Joly à cette Corporation soit annulée et remplacée par la résolution suivante.

Il est résolu unanimement que ce conseil ratifie l'acte de transport signé par monsieur Gaston Baudart, maire, pour et au nom de cette Corporation, le 22 mai 1954 par lequel acte, monsieur Adonias Paradis, maintenant décédé transporte à cette Corporation le lot

2-2-55

numéro 26 rang 7 Canton Joly pour la somme de \$400.⁰⁰ quatre cents piastres représentant la valeur approximative des améliorations faites sur ce lot; cette somme ayant été en entier pour frais d'hospitalisation et frais funéraires de feu Adonis Paradis tel que convenu dans l'acte de transport de monsieur Paradis en faveur de cette municipalité pour le lot précité.

Et que demande soit faite au Ministère de la Colonisation de bien vouloir accepter le dit transfert qui a été consentie par feu monsieur Paradis après lecture à lui faite devant deux témoins: monsieur le Maire Germain Drouin du Village de Labelle et monsieur Ugo Lauson, cantonnier de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1954, tel que préparé par monsieur Louis Soucét, comptable de Labelle soit acceptés et que la somme de \$40.⁰⁰ lui soit payée pour ce travail.

Adoptée

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale pour l'année (1955) mil neuf cent-cinquante-cinq s'établissent comme suit:

Dépense:

Administration	Conseil de Conste taxes 1955	\$ 250. ⁰⁰
Générale:	Salaires du Secrétaire-Trésorier	480. ⁰⁰
	Vérification des livres.	40. ⁰⁰

2-2-55 Royer de salle municipale — \$ 50.⁰⁰
 Abonnement. Revue Municipale \$ 13.50
 Timbres postes, papeterie de bureau \$ 70.⁰⁰
 Revision du rôle, d'évaluation \$ 15.⁰⁰
 Téléphone; frais de banque,
 frais d'élection, annonces, impressions \$ 75.⁰⁰
 Assurance garantie. \$ 10.⁰⁰

Travaux Publics Entretien de chemins d'hiver \$ 5,160.⁰⁰
 " " " " etc 960.⁰⁰
 Travaux chemin de la mine 2,500.⁰⁰

Bien-être Public Remboursement Assistance Publique \$ 500.⁰⁰

Service de la dette Remboursement: emprunt long terme \$ 230.⁰⁰
 Intérêts " " 23.⁰⁰
 Imprévu 143.⁵⁰
 Total \$ 10,520.⁵⁰

Revenus:

Revenus non fonciers. Subvention Ministère des Mines \$ 2,500.⁰⁰
 " " Ministère de la Voie 5,160.⁰⁰

Différence à combler par taxe foncière Taxe générale au taux de 2% sur l'évaluation de \$ 143,000 = \$ 2,860.⁰⁰
 Total = \$ 10,520.⁰⁰

Attendu que d'après le budget ci-dessus, cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1955 à des dépenses se totalisant @ \$ 10,520.⁰⁰

Attendu que pour défrayer les dites dépenses, cette Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$ 7,660.⁰⁰

2-2-55

Attendu que pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de \$2,860.⁰⁰ qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$143,000.⁰⁰,

Il est en conséquence résolu.

D'une taxe foncière générale au taux de \$2.⁰⁰ par \$100. L'évaluation, pour fins d'administration générale est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Adoptée
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Chemin de la Mine	suivant Activité	\$2,500. ⁰⁰
Eugène Cédilotte	Travail	168. ⁰⁰
Kustage Bisson	"	104. ⁰⁰
Cleophas Bédise	"	80. ⁶⁰
Jean-Saul Brassard	Travaux de poteaux	83. ⁵⁵
Georges Godard	voyage et Comptabilité	3. ⁸⁰
Léon Cédilotte	voyage	3. ⁰⁰
Claude Laporte	Camion	6. ⁰⁰
Gustave Paradis	voyage	3. ⁵⁰
Réal Bédise	poteaux cède	75. ⁰⁰
Roger Bisson	"	8. ⁷⁵
Bernard Poirement	" et travaux	113. ⁰⁰
Adélard Bélanger	Camion	82. ⁵⁰
Lucien Ste-Marie	"	9. ⁰⁰

2-2-55

Yvon Brunet, camion	\$120. ⁰⁰
Améric Bergeron, camion et chargeur	99. ⁰⁰
Arthur Forget, poche et bascule	363. ⁰⁰
Rapote et Tremblay, Bull-Dogger	270. ⁰⁰
Agnès Bedillette, Travaux	42. ⁵⁰
Thérèse Thibault	10. ⁰⁰
Wilfrid David (fils)	6. ⁰⁰
La Revue Municipale Abonnement	13. ⁶⁵

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil prie instamment l'honorable Albion Baquette, député et ministre de la Santé de bien vouloir nous obtenir du Ministère de la Colonisation les octrois suivants pour la réparation et l'amélioration de nos chemins le printemps prochain :

Rang A Canton Joly lot 1 @ 25	\$1,000. ⁰⁰
Montée Milpours Rang D	500. ⁰⁰
Chemin Rang I lots 26 et 27	500. ⁰⁰
Chemin Chapleau et petite Minerve	1,000. ⁰⁰
Montée Brassard et lot 9 @ 12 "G"	1,000. ⁰⁰
Chemin Rang I et H lot 10 @ 18	500. ⁰⁰
Chemins contournant le lac Vert lots 255	500. ⁰⁰
Chemin du Lac Labelle, côté Est du lot no. 22 Rang H. jusqu'à la ligne de division des Cantons Labelle et ambrerit à Vendée	\$15,000. ⁰⁰

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Docteur Gustave Roy, député de Labelle à Ottawa de bien vouloir intervenir en Chambre et appuyer la demande qui a bien voulu faire monsieur Yves Ledue député de Gatineau pour la tenue

R-2-55

d'une enquête contre le monopole du bois de pulpe.

La même question se pose dans notre région entre des bonn. compagnies différentes qui paient #13.⁵⁰ la corde aux cultivateurs et colons tandis qu'ils leur en coûtent #20.⁰⁰ la corde et plus sur les terrains de la Couronne.

Le conseil demande également au député de bien vouloir renouveler la demande déjà faite au Ministère des Travaux Publics afin d'obtenir la construction d'un nouveau quai sur le lot numéroté 5 rang "1" Benton Mineure sur les bords du Lac Labelle sur le terrain de la nouvelle Église.

Comme le Ministère a voté un plus fort montant pour les travaux publics cette année afin de remédier au chômage; il est à espérer que notre demande sera reconsidérée et que ces travaux seront autorisés.

Adoptée.

Il est résolu unanimement qu'un vote de remerciement soit adressé au Sr. Yves Leduc, député de Gatineau à Ottawa pour son récent discours à la Chambre des communes dénonçant le monopole du bois de pulpe qui s'étend aussi à notre région aussi bien qu'à la région de Gatineau; quoique ce ne sont pas les mêmes compagnies, le même mal existe; et ce député mérite des félicitations pour avoir eu le courage de dénoncer ce puissant trust pour le plus grand bien de notre région.

Adoptée

2-2-55

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Québec, et à monsieur Gaston Major, divisionnaire à Mont-Laurier, de bien vouloir nous accorder une nouvelle inspection du chemin traversant les lots numéros 25 à 32 rang H "Gaston Joly et ce dans le but de le faire accepter par le Ministère pour entretien à l'avenir.

Une inspection avait été faite de ce chemin en 1953, mais il y eu certainement erreur dans le rapport qui en a été fait au Conseil parce que autrement il n'y aurait pas une route de gravier dans le Nord qui serait l'accepté pour entretien par le Ministère; étant donné que le chemin plus haut mentionné est de beaucoup plus large et mieux drainé que la plupart de nos routes, comme la route Labelle - La Minerve; Labelle - La Macaza etc. et il a reçu un rechargement de gravier plus que suffisant pour rencontrer les exigences du Ministère.

Nous demandons une inspection à la fonte des neiges afin qu'il nous soit possible de prouver que les calvettes sont de grandeur et en nombre suffisant pour pourvoir à l'écoulement des eaux sans causer de dommages à la chaussée et aux accotements adaptés.

2-2-55

Il est résolu, que messieurs Aimé Raporte et Adolphe Tremblay soient avisés, d'élargir les chemins d'ivières et de faire des rencontres à divers endroits; et de passer la charme immédiatement après chaque tempête.

Il est résolu que la séance soit levée.
Adoptée

Ceolodard
Secrétaire-Trésorier

Eugène Cédilotte

2-3-55

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly.

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi deux mars mil-neuf-cent-cinquante-cinq à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers Réal Boisé, Maurice Brisson, Roger Bisson, Eugène Cédilotte et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Eugène Cédilotte, président pro-tempore il l'assemblée est tenue à huit heures du soir.

Il est résolu que monsieur Eugène Cédilotte soit nommé président de cette assemblée en l'absence du maire P. D. D. D.

Adoptée
Il est résolu que les minutes de

2-3-55

L'assemblée du deux février mil-neuf-cent-cinquante-cinq soient adoptées et signées.

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes.

NOMINATION ^{ass.} DES OFFICIERS ^{ass.} Estimateurs: Damien David, Damien Brisson et Auguste Langon ^{ass.}

Inspecteurs de Voies:

^{ass.} RANG "A" Jean-Paul Brassard
^{ass.} RANG "B" Abondius David
 RANG "E" "D" "F" Edouard Léonard
^{ass.} RANG "C" et Ptie de "E" Jean Godard
 Chemin Chapleau et partie des
^{ass.} rangs "G" et "H" Daniel Proussseau

^{ass.} Montée Brassard et rang "G" Ptie
 Damien David

^{ass.} Montée Brisson et Ptie des rangs
 "H" et "G" Emilien Chabette

^{ass.} Rang "A" Canton Labelle et "I" Canton
 Shinerve. Joseph Fereault.

^{ass.} Rang "F" en Ptie et Ptie rang "H"
 Evariste St-Jean

^{ass.} Inspecteurs Agraires: Germain Godard
^{ass.} Raoul Francoeur
^{ass.} Henri Clot
^{ass.} Wilfrid David
^{ass.} Damien Brisson

2-3-55

ant

-un-

Gardiens d'Enclous Publics:

Adonias Schile
 Emile Godard
 Arthur Francœur (fil)
 René Jubinville

Il est résolu unanimement que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S. R. 2. 1941 ch. 2) la pastor de dimanche, le 24 avril 1955 à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich; et ce jusqu'au dimanche vingt-cinq septembre 1955 prochain à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable ministre des affaires municipales pour approbation.

Il est résolu que ce conseil demande au registraire de la division d'enregistrement du Comté de Labelle à Mont-Laurier de bien vouloir aviser cette corporation de toute vente ou transport de propriétés dans les limites de cette municipalité hors de l'enregistrement de l'acte de vente ou de transport en nous donnant les noms des vendeurs et acquéreurs, le numéro et la désignation et le prix de vente

2-3-55 Est cette corporation paiera les honoraires pour ce service à la fin de chaque année.

Il est résolu que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation:

Lot no. 37 rang H. Sinai Brousseau prop. diminués de \$175.⁰⁰ l'évaluation des bâtisses pour maison incendiée.

Lot no. 33A rang "I" Joseph Brousseau Prop. diminués de \$100.⁰⁰ l'évaluation des bâtisses pour grange incendiée.

Lot 31 rang "II" diminués de \$25.⁰⁰ l'évaluation du terrain de Joseph Brousseau vendu à Rosaire Lachon..

Il est résolu que les immeubles suivants soient payés au rôle d'évaluation et des perceptions et les taxes inscrites en regard de ces propriétés soient annulées:

Aernand Gagnon Lot Pte 2 Rang "A"
Canton Labelle Taxes # 7.94

Fernand Gagnon; Lot Pte 2 rang "A"
Canton Labelle Taxes # 7.84

Denise Gagnon.. Lot Pte 2 rang "A"
Canton Labelle Taxes # 7.84

Alfred Gagnon; Lot Pte 29 rang "A"
Canton Joly Taxes # 2.81

Gilbert Lefebvre: Lot G-2 rang "A"
Canton Labelle Taxes # 14.99

Louis Lefebvre: Lot Pte 29 rang "A"
Canton Joly Taxes # 6.58

Olivier Racicot: Lot G-33 rang "A"
Canton Joly Taxes # 9.90

Cecile Godard

Sec. Trés

Gaston

Baudart

Maire

Parce que non propriétaires Adoptée
Il est résolu que la séance soit levée.
Adoptée.

64-55

Province de Québec
Comité de Labelle
Corporation du Canton Joly.

239

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six avril - mil-neuf-cent-cinquante-cinq à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Eugène Cépilotte, Henri Ferreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois mars mil-neuf-cent-cinquante-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée.
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Raymond Milot, Entretien chemins	# 5.40
Emilien Charette; " "	7.50
Adrien Milot " "	5.40

Adoptée.
Il est résolu que monsieur Jean-Paul Brassard, inspecteur de bois pour le rang "A" soit autorisé à fermer la barrière du chemin conduisant à la mine des Grapluite et aux Lacs Sept et Septuète; et ce pour la période du dégel afin d'éviter des dommages au chemin; en posant une cadenna sur la barrière du chemin de fer.

Charles Gossard
Sec. Trés.

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.
Henri Ferreault
Maire Adoptée.

4-5-55

Province de Québec

Comté de Bellefleur

Corporation Municipale du Canton Joly

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil, le mercredi quatre mai mil-neuf-cent-cinquante-cinq à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers; Maurice Bisson, Réal Pélissier, Roger Bisson, Eugène Bédilotte, Henri Ferreault, et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur Henri Ferreault, -pro-maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six avril mil-neuf-cent-cinquante-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée.

CLÔTURES
DE
CHEMINS.

Il est résolu que le secrétaire fasse imprimer dans le Bulletin Paroissial une annonce invitant tous les cultivateurs ou propriétaires de la municipalité qui ont des clôtures à construire ou à réparer de chaque côté de leur chemin de front, de bien vouloir placer ces clôtures à (20) vingt pieds du centre du chemin laissant une largeur de 40 pieds entre les clôtures; et ce afin de les protéger contre les dommages qui peuvent être causés chaque année par les charrettes à neige lors de l'entretien d'hivers.

Et de plus faciliter ainsi l'ouverture de nos chemins d'hivers sur une

4-5-55

plus grande largeur; il y va de l'intérêt de toute la municipalité et de chaque contribuable en particulier.

Adoptée.

Il est résolu, que monsieur Damien David, soit autorisé à faire réparer la part de clôture de ligne dans la montée Brassard appartenant à cette municipalité séparant le chemin d'avec le terrain de monsieuréal Charrette; et ce par monsieur Charrette lui-même ou par d'autres, si ce dernier ne peut exécuter ce travail prochainement, sur le lot no. 6, rang 4.

Adoptée.

Il est résolu, que monsieur Joseph Brousseau soit autorisé à reconstruire la clôture séparant son terrain le lot no. 40, rang H de la montée Chapleau sur le même lot et ce du côté nord, seulement, de cette montée; en posant des poteaux neufs et y ajoutant la broche, qui y manquait, afin qu'il y ait 4 broches. Et qu'elle soit placée à au moins 20 pieds du centre du chemin.

Adoptée.

Il est résolu, que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Damien David, Entretien de chemins	\$ 49.08
Maurice Brisson, " " "	7.20
Alfred Bélanger, " " " Camion	27.00
Paul Brisson, " " "	25.20
Évariste St-Jean, " " "	44.30
Raymond St-Jean, " " "	14.40
Raymond Millot, " " "	7.20
Émilien Charrette, " " "	22.50
Émeric Bergeron, pelle mécanique	229.50
Germain Godard, Entretien chemins	24.65
Jean Godard, " " "	10.20
Joseph Terreault, " " "	47.38
	505.61

4-5-55

Pierre Terreault, Entretien de chemins	505.11 #14.88
Claude Brousseau	21. ⁰⁰
Péplirin Brousseau	35.50
Daniel Brousseau (fils)	65.40
Roland Godard	12.70
Joseph Brousseau	32.75
	Adoptée # 687-84

Le conseiller réal Belisle donne avis de la présentation d'un règlement ordonnant que à l'avenir et à compter de l'entrée en vigueur du dit règlement tous les chemins de cette municipalité; à l'exception des routes no. 11, Labelle-la-Minière et Labelle-La-Macaza; entretenus par le Ministère de la Voirie livers et été et à l'exception aussi du chemin longeant les lots nos 3.5 et 3.6 rang 4, entretenu par le Comté; tous les autres chemins seront construits entretenus, réparés ou améliorés par et aux frais de la Corporation du moyen de deniers prélevés par voie de répartition directe pour cet objet sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité. Moins les clôtures. Adoptée.

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de Québec de même que à l'Honorable Albiny Caquette, Député de bien vouloir nous obtenir le creusage du cours d'eau Paradis dans le rang "F" du Canton Joly, portant le numéro de dossier 6262 du Ministère et ce dès cette année.

Une demande dans le même sens a été faite l'an dernier, à deux reprises et rien ne semble avoir été fait pour l'amélioration de ce cours d'eau, dont l'étude a été faite il y a plusieurs

4-5-55

années et dont le mauvais état est la cause de pertes considérables par les propriétaires riverains à chaque année.

Adoptée

Il est résolu, que demande soit faite, au Ministère de La Voie, de bien vouloir remplacer, le plus tôt possible les enseignes et indications de dangers de chaque côté des écoles de Cabupagne, sur les routes, Labelle-La Minerve et Labelle-La Macaza, de même qu'aux intersections de chemins et autres endroits dangereux pour la circulation.

Un grand nombre de ces enseignes sont brisées par l'entretien d'hivers de nos chemins par les charrues à neige ou bien sont tellement détériorées qu'elles ne sont plus utiles et il serait nécessaire qu'elles soient posées ou remplacées aussitôt après la fonte des neiges.

Adoptée.

Il est résolu, que la séance soit levée.

Adoptée.

Geo Godard
Sec. Trés

Henri Lemaire
Pro-Maire

Province de Québec
Comté de Labelle
Corporation du canton Joly.

6-7-55

À une session régulière du Conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six juillet mil-neuf-cent-cinquante-cinq à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers: René Bérole, Roger Bisson, Eugène Ledilote, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de Monsieur Henri Terreault pro-maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre mai, mil-neuf-cent-cinquante-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu monsieur Daniel Proussseau inspecteur de voirie pour la montagne Chapleau soit avisé de bien vouloir enlever le bois du vieux pont qui a été placé trop près du chemin public dans son arondissement; et ce le plus tôt possible afin de prévenir les accidents qui pourraient survenir à cause de ce bois.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au député de même que à l'honorable Ministre de la Colonisation de bien vouloir nous obtenir un autre grèder ou niveleur mécanique pour l'entretien de nos chemins dans la partie Sud du Comté de Labelle; soit pour desservir les paroisses de La Minerve, La Moine, La Conception et Labelle et ce parce que

6-7-55

La niveleuse actuelle ne peut suffire à l'entretien de nos chemins municipaux d'une façon convenable, étant donné qu'elle doit parcourir huit ou dix paroisses; et que nous ne pouvons en obtenir les services que deux ou trois fois par année ce qui est insuffisant pour un bon entretien avec la circulation actuelle sur nos chemins.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions soient demandées pour l'entretien d'hiver de nos chemins municipaux.

Adoptée

Il est résolu que le règlement No. 74 ordonnant que à l'avenir et à compter du premier jour de janvier mil-neuf-cent-cinquante-cinq tous les chemins municipaux à l'exception des routes entretenues par le Ministère de La Voirie; et à l'exception aussi du chemin de "La Petite Rivière" seront déclarés réparés, entretenus et améliorés, par et aux frais de la Corporation au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe pour cet objet sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité conformément à l'article 522 du Code Municipal.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation de cette municipalité soit adopté tel que revise après y avoir inscrit les amendements suivants:

No. 1-2 Page Rue Gauthier et entre le nom de Jean-Paul Brassard, propriétaire
No. 7 Entre Mme Wilfrid David (fils) conjoint

- 6-7-55 No. 10 Rayer *M^{me} Armand Piacement conj.*
parce que non résidente.
- No. 11 Rayer Philippe Pelletier et entrer
Jean Brise' comme propriétaire
et Edilon Denis locataire.
- No. 23 Entrer le nom de *M^{me} Lilympy*
Kaatchraw conjointe.
- No. 28 Entrer de nom de *M^{me} Octave*
Goudreault, conjointe.
- No. 38 Rayer le nom de *Orient David*
- No. 44. Entrer: *Camille, Suzanne et Roger*
Lauzon fils et fille de propriétaires
- No. 65 Entrer *M^{me} Adrien Labelle Conjointe*
- No. 66 Entrer *Lévy Letourneau; locataire*
- No. 67. Rayer *M^{me} Roger Bergeron conjointe*
- No. 78 Entrer *Josephat Bisson prop. lot 39-E*
- No. 79 " " " " " 40-E
- No. 82 Rayer *M^{me} Guy Bélisle conjointe*
- No. 120 Entrer le nom de *M^{me} Real Blarthe*
- No. 134-135 Ajouter *Succesion*, avant le nom
de Léopold Genet.
- No. 135. Entrer *M^{me} Jean Genet conjointe*
- No. 137. Rayer *Henri Genet, fils de prop.*
- No. 141 et 142 Rayer le nom de *Orwell Bengle*
et entrer J. Denis Martin prop.
- No. 144 Entrer au nom de *Napoléon Dubé*
le lot no. 29¹⁰ et Rayer Berre Saindon
sur ce lot. estimé @ \$50⁰⁰ terrain seul.
- No. 201. Entrer *Louis Amadée, locataire*
- No. 206. Rayer *Georges Godard et entrer*
M^{me} Mileha Dorsey, prop.
- No. 221. Entrer *Wilfrid Roland Pousinet*
prop. et rayer celui de Albert Pigeon
- No. 232 Rayer *Yves Touchette, et entrer celui*
 No. 234 de *Joseph Saindon prop. et Rita*
et Robert Saindon, fille et fils de p.
- No. 235 Entrer *M^{me} Oscar Saindon conj.*
- No. 246 Rayer *M^{me} et M^{me} Joseph Maille*
*et entrer *Sinai Dubusseau prop.**

- 6-7-56 no. 253. Rayer Albertine, Lelise et entres
Damerseau et Bernard Prop.
- no. 272. Rayer Maurice Brun, pere et entres
Charles Fugere Prop. lot 24 rang J.
- no. 274 Rayer Adolphe Paradis et entres
Aurèle Dauphin prop. et Telephose
Marier locataire.
- no. 301 Entres Adrien Milot Prop. et
Rayer Canille Arsenault.
- no. 306. Entres Rosario Morin et rayer Bonimides
Morin.
- no. 328. Rayer M. et Mme Henri Charbois
no. 329 et entres Kurts Grabousky prop.
no 330.
- no. 333. Rayer du role Gilbert Leblond et lot 2
- no. 334 " " " Fernand Gagnon " " "
- no. 335 " " " Denise Gagnon " " "
- no. 332 " " " Armand Gagnon " " "
- no. 336 Rayer M. et Mme Ovila Lejeune
cokune proprietaire et conjoint.
- no. 360 Entres Ovila Lejeune locataire.
- no 369 Rayer Louis Lapointe et entres
Paul Guile Marie, prop.
- no. 374 Rayer le nom de Olivier Racicot
et son lot.
- no. 412 Entres Mme Georges Pédard pour
prop. partie du lot no. 24 rang B. Labelle.
- no 414 Entres Benoit Labelle prop. partie
du lot no. 24 rang B. Canton Labelle.
- no 413. Entres Alfred Fournier, prop. du
lot P. 24 rang B. Canton Labelle.
- no. 415 Entres Rosaire Beaulieu, prop.
lot p. 37, rang B. Canton Labelle
- no. 416 Entres Roger Alloume Prop. P. 37
rang B. Canton Labelle.
- Et que les 5 derniers lots mentionnés
soient évalués à \$50.⁰⁰ chacun.

Adoptée

6-7-55

Il est résolu unanimement que le conseil municipal du Canton Joly demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de bien vouloir ordonner au Registrateur de la division d'enregistrement, du Comté de Labelle à Mont-Laurier, de donner avis par écrit au secrétaire-trésorier de la municipalité, une fois, chaque mois ou bien, une fois par trois mois de l'aliénation, des immeubles situés dans le territoire de cette municipalité pour le mois ou les trois mois précédents, selon le cas et ce en conformité du Chapitre 215 des Statuts Refondus de Québec, 1941, tel qu'amendé, par la loi 9 Geo. VI. Chapitre 47.

Une demande a été adressée à deux reprises différentes au Registrateur à cet effet, mais sans succès, ce dernier refuse de se rendre à cette demande.

Il nous offre de nous fournir ces détails avec ceux de toute la partie Sud du Comté de Labelle comprenant plusieurs municipalités et nous charger des honoraires pour chaque mutation, même pour celles des autres municipalités qui ne nous concernent aucunement.

L'avis demandé devra, conformément à la loi, comprendre la description de l'immeuble, les noms, prénoms et adresses et occupations de chacune des parties à l'acte translatif de propriété et la nature de l'acte.

6-7-55 Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Les Produits Ciment & Diminution	#20.82
Emilien Clarette, Entretien Chemins	6.24
Adelard Bélanger, avec camion	19.50
Paul Bisson Ent. Chemin	5.70
Damien David	4.20
Daniel Brousseau	5.75
Réal Bélisle	12.75
Henri Terrecault, Lemb. Travaux	10.44
Noël Sécosse, Régistrateur	1.80

Adoptée.
Il est résolu que ce conseil demande à l'Honorable Albiny Daguette, député, de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$6,000.⁰⁰ pour continuer l'élargissement du chemin du Lac Labelle à partir du lot no. 34 rang A, Canton Labelle, jusqu'à la montée Brassard lot 16 rang G. Et que demande lui soit aussi faite de nous obtenir du Ministère de la Colonisation les subventions suivantes:

Chemin rang A, Canton Joly	\$1,000.
Chemin rang F, lot et St Jean	500
Chemin Petite Minerve	1,000
Chemin Chapleau	1,000
Montée Miljours	500.

DISPENSE

DE

LIRE A ES

AVIS

Publics

Adoptée.
Considérant que: la lecture des avis publics à la porte de l'Eglise le dimanche après la messe n'atteint pas le but pour lequel elle avait été ordonnée, à cause du fait, qu'il y a plusieurs messes de célébrées chaque dimanche dans nos paroisses au lieu d'une seule comme autrefois.

6-7-55 Considérant: que l'affichage des avis publics à la porte de l'église et à la porte de la salle municipale se fait régulièrement conformément à la loi et continuera de se faire à l'avenir.

Considérant: que la lecture des avis publics à la porte de l'église ne se pratique plus dans les villes et tant à disparaître dans les campagnes.

Il est résolu que conformément à l'article 348 du code municipal et suivant l'avis du ministre des Affaires municipales de Québec, le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces avis à l'avenir.

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.
Adoptée.

Nous soussignés: Gaston Baudart ayant été élu Maire du Canton Joly et Maurice Brisson, Réal Pélissier et Henri Terreault ayant été élus conseillers jurés sur les Saintes-Évangiles que nous rempliront bien et fidèlement les devoirs de cette charge. Et ce au meilleur de notre jugement et de notre conscience. Ainsi que Dieu nous soit en aide. Assermenté devant moi à Labelle ce troisième jour d'août mil-neuf-cent-cinquante.

Maurice Brisson
Gest. Sec.

Gaston Baudart
Henri Terreault

13-7-55

Une assemblée publique des électeurs municipaux du canton Joly tenue à la salle municipale du village de Labelle, "lieu ordinaire des sessions du conseil" le mercredi treize juillet mil-neuf-cent-cinquante-cinq pour procéder à la mise en nomination à la charge de Maire en remplacement de monsieur Gaston Boudart, sortant de charge et aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs: Maurice Brisson, au siège no. 1 Henri Tereault, au siège no. 2 et Réal Bélisle, au siège no. 3.

Advenant l'heure de dix heures de l'avant midi, le président, lit l'avis donné pour la présente élection et le certificat de publication qui l'accompagne et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Maire en remplacement de monsieur Gaston Boudart, sortant de charge et en remplacement de messieurs: Maurice Brisson, Henri Tereault et Réal Bélisle, comme conseillers municipaux aux sièges nos. 1, 2 et 3.

Il est proposé par monsieur Émeric Bergeron, Commerçant de Labelle.

Seconde par monsieur Ubald Mariner Bourgeois de Labelle.

Que monsieur Gaston Boudart, mesureur de bois de Labelle, soit mis en nomination, comme Maire

Admis

4-8-55

Je soussigné Josephat Lauzon
ayant été nommé conseiller municipal
du canton Joly au siège no. 5
jure sur les saints-évangiles
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de cette charge et ce
au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.
Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Pris serment devant moi à Labelle
ce quatrième jour d'août mil-
neuf-cent-cinquante-cinq.

Georges Rodard

Secrétaire-Trésorier Josephat Lauzon

13-7-55

Admis

Et que monsieur Réal Béthune soit
mis en nomination comme
conseiller municipal au siège no. 3.

Signé: Émile Bergeron
Wald Maréchal
Labelle 13 juillet 1955

Il est proposé par monsieur Adrien
Brassard, bourgeois de Longueuil et
propriétaire du canton Joly.

Secondé par monsieur Eugène Charotte
cultivateur du canton Joly, Labelle.

Admis

Que monsieur Maurice Brisson,
cultivateur du canton Joly soit mis
en nomination comme conseiller
municipal au siège no. 1.

Admis

Et que monsieur Léonidas Desrosières
soit mis en nomination comme

13-7-55 conseiller municipal au siège no. 2.

Il est proposé par monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly.
Seconde par monsieur Réal Bélisle cultivateur du Canton Joly.

Admis Que monsieur Henri Terrecault, cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 2.

Signé: Gérard Valiquette; Réal Bélisle
Proposé par monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly.

Seconde par monsieur Henri Terrecault, cultivateur du Canton Joly.

Admis Que monsieur Adrien Cormier cultivateur du Canton Joly, soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 1

Signé: Gérard Valiquette
Henri Terrecault.

Proposé par monsieur Gérard Valiquette cultivateur du Canton Joly.

Seconde par Henri Terrecault, cultivateur du Canton Joly.

Admis Que monsieur Eugène Cédilolot soit mis en nomination comme Maire du Canton Joly.

Signé: Gérard Valiquette
Henri Terrecault.

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close.

13-7-55

Ont été mis en nomination comme
Maire du Canton Joly, messieurs,
Gaston Baudart et Eugène Cédilot.

Comme conseillers municipaux:
au siège no. 1. Messieurs Maurice Brisson
et Adrien Cormier

Au siège no. 2, Messieurs Léonidas
Desgroseillers et Henri Terrecault

Au siège no. 3. Monsieur Réal Bélisle

Comme il n'y a que le nombre voulu
de candidats à élire au siège no. 3
je proclame élu par acclamation
comme conseiller municipal,
monsieur Réal Bélisle.

Comme il y a plus que le nombre
voulu de candidats à élire à la
charge de maire et de conseillers
municipaux aux sièges no. 1 et no. 2.
j'ordonne que la votation se fasse
lundi le dix-huitième jour de
juillet mil-neuf-cent-cinquante-cinq
entre huit heures du matin et six
heures du soir à la salle municipale
du Village de Labelle (Heure avancée)

18-7-55

Après la votation terminée le recensement
des bulletins a donné le résultat
suivant:

Election du Maire: Gaston Baudart 128 votes

" " Eugène Cédilot 121 "

majorité de Gaston Baudart élu Maire

Election de conseillers: au siège no. 1.
Maurice Brisson 150 votes

18-7-55

Adrien Cormier 93 votes
 Majorité de Maurice Brisson, élu 57 votes
 Election de conseillers, au siège no. 2.

Réonidas Desrosiers 109 votes
 Henri Ferreault 137 votes
 Majorité de Henri Ferreault élu 28 votes.

Georges Godard

Province de Québec

Président d'Élection

Comté Labelle

Corporation du Canton Joly.

3-8-55

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois août mil-neuf-cent-cinquante-cinq, à la quelle session, sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Réal Bélisle, Roger Bisson, Henri Ferreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six juillet mil-neuf-cent-cinquante-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil appuie la requête des propriétaires de la route no. 11 demandant le service téléphonique sur ce chemin de la Compagnie Bell Téléphone.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Louis Doucet de Bellefleur soit réengagé

3-8-55

comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1955 aux mêmes conditions soit \$40.⁰⁰ pour ce travail.

Adoptée.

Il est résolu que monsieur Josephat Lauzon soit nommé conseiller municipal du Canton Joly au siège No. 5 en remplacement de monsieur Eugène Cédilotte, démissionnaire.

Adoptée.

Il est résolu que le conseil accorde à monsieur Joseph Sévigny la permission d'opérer une plage publique sur la rivière Rouge pris à vis son terrain et d'y exercer la surveillance.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Imprimerie de Papineauville	\$ 8. ⁰⁸
Joseph Brousseau, Ent. de chemin.	7 6. ⁰⁰
Sibéri Brousseau, " " "	6. ⁰⁰
Daniel Brousseau	17 25
Oscar Samdon, Ent. chemin travers	18 50

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Honni Ferwaule Pro-Maire
Geolodard, Sec. Trés.

Le président de l'élection de juillet 1955 a fait rapport au conseil du résultat de cette élection.

Geolodard
Président d'Élection

6-6-55

Règlement No. 74:MUNICIPALITÉ
DES
CHEMINS.

Ordonnant que à l'avenir tous les chemins municipaux seront faits, construits, améliorés, réparés et entretenus par la Corporation, de même que les boyers d'eau et les ponts : à compter du 1^{er} janvier 1956.

Considérant: que près de la moitié des chemins de cette municipalité sont construits, réparés, améliorés et entretenus par et aux frais du Ministère de La Voie; soit La route No. 11, La route Labelle-La Macaza, la route Labelle-La Minerve; et ce durant l'année entière hiver et été.

Considérant: que les propriétaires résidents sur ces chemins se trouvent dans une situation privilégiée vis-à-vis des autres contribuables de la municipalité, qui doivent entretenir leurs chemins de front.

Considérant qu'il serait juste et équitable pour tous que tous les chemins soient à la charge de la municipalité; et que de plus il en résulterait un entretien plus uniforme et plus rapide, surtout après le dégel ou après un orage, alors qu'il faut faire aviser le propriétaire en défaut et lui accorder un certain délai pour faire le travail qui n'a pas été exécuté tel qu'il devait l'être.

6-6-55 Considérant; qu'un avis de motion
a été donné régulièrement à la
session régulière du conseil de cette
municipalité tenue le 4 mai 1955.

Il est résolu ordonné et statué;
que tous les chemins municipaux
situés dans les limites de cette
municipalité; à l'exception des
routes de l'entretien du Ministère
de La Voirie, de La Province durant
l'hiver et l'été et à l'exception
aussi du chemin de La Petite
Spinerve déclaré Chemin de
Comté; seront faits, construits,
réparés, améliorés et entretenus
par et aux frais de La Corporation
au moyen de deniers prélevés
par voie de taxation directe pour
cet objet sur tous les biens-fonds
imposables de cette municipalité.

Les chemins municipaux mentionnés
au dit règlement comprennent les
chemins de front et les montées
ou routes, conduisant d'un
rang à un autre; de même que
les ponts sur ces chemins et les
Cours d'eau municipaux.

EXCEPTION: Les clôtures de chaque
coté des chemins de front conti-
nueront d'être construites, réparées
et entretenues par les personnes
obligées à ces clôtures.

Tandis que les clôtures des montées
seront à la charge de la Corpora-
tion pour la construction et l'entretien
et la réparation comme actuellement.

6-6-55

Tout règlement, procès-verbal ou dispositions de tout règlement et procès-verbal contraire ou en contravention au présent règlement, sont par le présent annulés et résiliés à toutes fins de droit.

Le présent règlement sera publié et deviendra en force le premier jour de janvier mil-neuf-cent-cinquante-six; et ce conformément à l'article 522 du code municipal.

Adoptée à la séance du 6 juin 1955

Signé: Gaston Gaudart
Maire
Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Comté de Labelle
Corporation du canton Joly

7-9-55

À une session régulière du conseil municipal du canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept-septembre mil-neuf-cent-cinquante-cinq, à laquelle session sont présents: messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Réal Bélisle, Josaphat L'auyon et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Terreault, président, pro-maire. Il est résolu que les minutes de l'assemblée

7-9-55

du trois août mil-neuf-cent cinquante-cinq soient adoptés et signés.

Adoptée.

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette, député, de même que à l'Honorable Antonio Talbot, ministre de la Voie de bien vouloir nous obtenir le passage l'an prochain de la partie de la route Labelle-Laminere qui a été reconstruite, depuis trois ans à compter de la grande route No. 11, sur une distance d'environ 3 milles.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette de même que à l'Honorable Antonio Talbot, ministre de la Voie.

Adoptée

Considérant, que l'entretien d'livres de nos chemins municipaux pour voitures automobiles, est devenu une nécessité, depuis que le transport des enfants aux écoles s'est généralisé ou est en voie de le devenir.

Considérant, que le coût de cet entretien, quoique subventionné en bonne partie par le Ministère de La Voie, devient de plus en plus une charge bien lourde pour nos municipalités rurales ou de cantons à cause de la longueur des chemins qui les sillonnent.

Considérant, que la grande majorité des automobilistes et camionneurs qui fréquentent ces chemins sont des étrangers.

7-9-55

à la municipalité et ne lui laisse aucun revenu direct tandis qu'ils versent un montant appréciable en taxe sur la gazoline au gouvernement de cette Province.

Considérant; que selon le dernier rapport financier de la Province pour l'exercice terminée le 31 mars 1955 les revenus provenant de la taxe sur la gazoline ont augmentés considérablement et que c'est précisément le produit de cette taxe qui est employé à l'entretien des chemins d'livres.

Il est résolu; que ce conseil appuie fortement la demande faite par la Corporation du Comté de Gabelle demandant à l'Honorable Ministre de La Voie de bien vouloir porter à \$200.⁰⁰ le mille la subvention pour l'entretien des routes secondaires qui servent de principale sortie à un village; et ce aussi bien dans la partie Sud du Comté que dans la partie Nord.

Et que demande soit faite également à l'Honorable Albiny Baguette, député de même que à l'Honorable Ministre de la Voie de bien vouloir porter à \$150.⁰⁰ le mille la subvention accordée pour l'entretien d'livres de tous les chemins municipaux et ce dès cette année.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Baguette, député de même que à l'Honorable Antonis Talbot Ministre de La Voie.

Adoptée.

7-9-55

Il est résolu que ce conseil demande à l'Honorable Albiny Daguette, député de bien vouloir griser cette corporation de tout octroi accordé par le Ministère de La Colonisation pour la réparation ou l'amélioration, de chemins de cette municipalité de même que pour l'ouverture de nouveaux chemins afin que le conseil municipal puisse nommer les conducteurs de ces travaux pour les différents chemins à chaque année.

Adoptée
 Il est résolu que l'assemblée soit ajournée à mercredi le 21 septembre 1955 à 8 heures du soir.

Adoptée

Oscar Godard Sec. Trés

Henri Ferreault Pro-Maire

21-9-55

Province de Québec
 Comté Labelle
 Corporation du Canton Joly

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le mercredi vingt et un septembre mil-neuf-cent-cinquante-cinq, pour faire suite à l'ajournement du sept septembre mil-neuf-cent-cinquante-cinq; à laquelle session sont présents: Monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers Maurice Brisson, Léol Bélisle, Roger Bisson, Josaphat Lauzon, Henri Ferreault et Gérard Valiquette

21-9-55 formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire.

Le conseiller Henri Terreault donne avis de la présentation d'un règlement ordonnant l'achat par la Corporation de clôture à neige et équipement pour entretien de chemins, d'livres et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Adoptée.
Il est résolu que le secrétaire engage un camion pour faire réparer le chemin sur le bord du Lac Labelle dans les côtes où il est en mauvais état en charroyant du gravier une journée.

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.
Adoptée.

Henri Terreault Pro-Maire
Céle Rodard
Secrétaire-Trés

5-10-55 Province de Québec
Comté de Labelle
Corporation du Canton Joly.

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq octobre mil-neuf-cinquante-cinq, à laquelle session sont présents : Messieurs les conseillers, Réal Béhèle, Maurice Bisson, Roger Bisson, Josephat Lauzon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant

5-10-55 quorum sous la présidence de Monsieur
Henri Terrecault, Pro-maire.

Il est résolu, que les minutes de l'assemblée
du 7 septembre et de celle, du 21 septembre
1955 soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que le contrat pour l'entretien
des chemins d'hivers du Canton Joly
soit accordé à monsieur Fernando
Machabé pour une période de trois ans,
soit pour les années 1955-56, 1956-57
et 1957-58, pour le prix total de \$6,500.
par année pour environ 49 milles de
chemin, comprenant les rues du Village
de Labelle qui ne sont pas à l'entretien
du Ministère de La Voie; tous les
chemins du Canton Joly qui ont été
entretenus. L'hivers de même
que le chemin conduisant à La Ferme
Lacoste à travers les Cantons Minerve
et Marchand.

CONTRAT
ENTRETIEN
DES
CHEMINS
D'HIVERS

POUR:
1955-56
1956-57
1957-58

Ce contrat ne comprend pas le chemin
de La Petite Minerve dans le
Canton Minerve.

Que monsieur le Maire avec le
secrétaire soient autorisés à signer
le contrat pour et au nom de la
Corporation.

Et que monsieur Réal Béland soit
nommé inspecteur des chemins
d'hivers, étant le seul à qui monsieur
Machabé devra avoir affaire pour
représenter le conseil municipal.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants
soient acceptés et payés:

Gustave Paradis, réparation grèduse # 29.00
Jean Paul Brassard, entretien chemins Min # 27.80

5-10-55

Willrid David, Entretien Chemin Mine #18	18 ⁰⁰
Réal Charrette " Entretien de Montée	3 ⁰⁰
Jélicien Brousseau Entretien Montée	3 ⁰⁰
Emilien Charrette, érochage	#26.70
Geoffroi Huber "	3 ⁰⁰
Raymond St-Jean dent. Chemins	14.70
Évariste St-Jean " "	27.15
David Brousseau (fils) . . .	19.29
Joseph Ferreault . . .	6 ⁰⁰
Laporte et Tremblay Camion "	42 ⁰⁰
Formules Légales Provinciales, papeterie	10.84
Imprimerie Lacourcière, reliés à règlement	5.30
Émeric Bergeron, (Pul. 100 gr) " bureau	8 ⁰⁰
Stranger Fapier - papeterie Bureau	3.68
Le Flambeau, annonce jour 75 [¢]	25 ⁰⁰
L'Écho de la Pêche " " 75 [¢]	25 ⁰⁰

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Daed, Sec. Gaston Baudart

21-10-55

Province de Québec
Comté de Labelle
Corporation du Canton Joly.

À une session spéciale du
Conseil municipal du Canton Joly
tenue au lieu et à l'heure ordinaires
des sessions du conseil le vendredi
vingt et un octobre mil-neuf-cent-
cinquante-cinq; régulièrement convoquée
par le secrétaire-trésorier pour discuter
les sujets suivants; savoir:
Contrat pour entretien des chemins d'hiver.
Après avis donné à tous les membres,

21-10-55 du conseil tel qu'en fait foi le certificat de signification soumis au conseil; et à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Léol Belisle, Henri Terrecault et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Terrecault - pro-maire.

Considérant: le refus de monsieur le Maire de signer le contrat préparé par le secrétaire pour l'entretien des chemins d'hivers pour une période de trois ans avec monsieur Fernand Machabée.

CONTRAT
CHEMIN
HIVERS. Il est résolu unanimement que ce conseil approuve de nouveau la résolution adoptée à la dernière assemblée régulière tenue le 5 octobre courant sous l'entretien des chemins d'hivers de cette municipalité pour une période de trois ans pour le prix total de \$6,500⁰⁰ six-mille-cinq-cents piastres par année; y compris les rues du Village de Labelle et le chemin Chapleau dans les Cantons Irinerve et Marchand.

Et que monsieur Henri Terrecault pro-maire soit autorisé à signer le contrat soumis au conseil; et ce pour et au nom de la municipalité en remplacement de monsieur le Maire.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

P. Godard
Sec. Trés.

Adoptée.
Gaston Baudart, Maire

7-12-55

Province de Québec
Comté Labelle
Corporation du canton Joly.

À une session régulière du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil; le mercredi sept décembre mil-neuf-cent-vingt-cinq, à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Roger Bisson, Henri Terrault et Gérard Valiquette formant quorum, sous la présidence de monsieur Gaston Baudart, Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée générale du cinq octobre et de l'assemblée spéciale du vingt et un octobre mil-neuf-cent-vingt-cinq soient adoptées et signées.

Adoptée.
Il est résolu que demande soit faite à l'honorable Albiny Paquette, Député, de même que à l'honorable Ministre de la Colonisation, de bien vouloir faire faire le plus tôt possible une nouvelle inspection des lots nos. 21 à 31 inclusivement du rang "A" canton Labelle, dans le but de faire transporter au Ministère de la Colonisation les lots qui auront été classés propre à l'établissement de colons; étant donné que ces lots ont été demandés depuis plusieurs années par des colons désireux de s'établir mais

7-12-55

ne reçoivent aucune réponse à leurs demandes.

Adoptée.
Il est résolu que les propriétés suivantes soient mises en vente pour taxes par le Conseil de Comté en mars 1956 prochain; à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1955 prochain.

VENTE
POUR
TAXES.

Sinai Brousse	Taxe municipale et salaire	\$89. ⁰⁶ / ₂
Jean-Baptiste Gélouze	lots P-17 rang 9	30. ³⁴ / ₂
Rosaire Vaillon	... File 30 et 31 F	79. ⁰⁰ / ₂
René Racicot	P-33 rang "A"	18. ³² / ₂
Jean Guy Picard	P-33 .. "A"	13. ⁵⁵ / ₂
Réal Charette	P-16 rang 9	57. ¹³ / ₂
J. Denis Martin	(propriété Lambert)	341. ⁰³ / ₂
Raoul Jobin	lot P-14 rang 9	28. ⁶⁹ / ₂
Aurèle Brousseau	lot 39 rang 9 et 1/2-39 "H"	114. ⁵¹ / ₂

Adoptée.
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Edouard Léonard	emb. montée	3. ⁰⁰ / ₂
Joseph Saindon	" Chemin	10. ⁸⁰ / ₂
Damien David	" "	21. ¹⁵ / ₂
Réal Bélisle	" "	— .60
Joseph Terreault	" "	8. ⁷⁰ / ₂
Alexandre Terreault	" "	7. ²⁰ / ₂
Philippe Lauzon	Cloture de ligne	25. ⁵⁰ / ₂
" "	" " poteaux	25. ⁰⁰ / ₂
P. A. Forget	broche à cloture	21. ⁰⁰ / ₂

Adoptée.
Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.
Henri Terreault Prs. Maire
Ces Godard, Sec. Trés.